



« ÉCOLE BUISSONNANTE »

UNE ÉCOLE, POUR QUI, PAR QUI, A QUEL PRIX ? LES LIENS AVEC LES FAMILLES

POUR QUELS ENFANTS ?

La structure accueille les enfants :

- de 3 à 6 ans en 2019-2020, puis de 3 à 8 ans en 2020-2021 etc
- les enfants dans leurs singularités et leurs besoins particuliers, les enfants « différents comme tout le monde » sont les bienvenus, **en fonction des effectifs, de la disponibilité et des compétences de l'équipe;**
- après une période d'essai de 1 mois, renouvelable.

Le groupe est mixte et pluri-âges ce qui favorise la richesse des interactions, les occasions d'apprentissage et de réinvestissement des acquisitions, la solidarité. Il nécessite l'observation et la connaissance de l'enfant, de sa personnalité et sa progression. Ce qui permet aux adultes un accompagnement différencié de l'enfant sur le long terme.

PAR QUI ?

Par Laurence C. enseignante-accompagnatrice, professeur des écoles, ayant suivi plusieurs formations de spécialité, formée à diverses pédagogies.

Elle est secondée par un(e) volontaire en service civique .

A cette équipe s'ajoutent à l'occasion des parents et des intervenants bénévoles.

A QUEL PRIX ?

La législation française ne permet de créer qu'une école dite « hors contrat », sans aucune participation de l'état, le financement est donc supporté par les parents.

Nous souhaitons qu'à terme l'éducation nationale (EN) reconnaisse que les écoles alternatives ont leur place dans le paysage éducatif et ont un rôle à jouer et soient donc subventionnées au même titre que les écoles publiques .

Une attention vigilante et une grande énergie sont déployées pour réduire la charge des familles au coût minimum, grâce aux demandes de subventions- hors EN - , aux dons sous diverses formes, aux manifestations conviviales ;

Le contrat de scolarité inclut un temps obligatoire de participation des familles au fonctionnement du lieu (ex : encadrement de la cantine, garderie, temps de fin de journée , entretien des locaux, ...) et des temps bénévoles (ex : fabrication de matériel, participation aux activités financières et/ou festives)

Les tarifs appliqués ont pour seul objet de couvrir le coût de fonctionnement du lieu et du personnel et sont ainsi susceptibles d'être réévalués chaque année ;

Le salaire des enseignants est conforme à la convention collective des établissements hors contrats.

Nous étudierons toutes les possibilités afin que les difficultés financières ne soient pas un frein à l'inscription ou au maintien de leur enfant au sein de la structure.

Les tarifs sont indexés sur le quotient familial.

Le tarif moyen est de 2800 € par an pour le 1^{er} enfant (2700 € de frais de scolarité payables sur 10 ou 12 mois - plus frais de dossier 80€ par enfant et 20€ pour l'adhésion à l'association pour la famille) (ce qui reste malgré tout dans la fourchette basse des tarifs des écoles du même type fonctionnant de manière identique)

Les frais vont en diminuant pour les 2^{eme} et 3^{eme} enfant.

Il est souhaitable pour les enfants dont les parents désireraient que leur enfant intègre l'école d'effectuer une semaine de découverte, afin de valider leur choix. Ce temps est facturé 75€ par enfant pour la semaine plus 20€ d'adhésion à l'association.

LES LIENS AVEC LES FAMILLES :

Apprendre de la vie implique d'associer les parents au projet, ainsi :

- nous nous efforçons de tout mettre en œuvre afin que les familles soient parfaitement informées et pour nous assurer qu'elles se sentent en accord avec les valeurs du lieu avant l'inscription et tout au long de l'année;
- des temps d'ouverture des classes aux parents souhaitant venir observer sont proposés au fil du temps;
- elles sont les bienvenues et vivement encouragées à participer à la vie du lieu et à s'impliquer dans son fonctionnement ;
- leur participation aux activités, sorties, à l'entretien et à la gestion collective du lieu est bénévole ;
- la gestion pédagogique donne lieu à des temps d'échanges et de réflexion mais reste définie par l'enseignante et l'équipe.